



## Question au Conseil Communal de la Ville de Fribourg

En date du 3 novembre 2024, acceptée à l'unanimité lors de sa séance plénière du 18 septembre 2024

*Le Conseil des Jeunes de la Ville de Fribourg pose la question suivante auprès du Conseil Communal :*

**Quels sont les projets qui ont été, ou vont être entrepris par la Ville de Fribourg en faveur de la santé mentale des jeunes (jusqu'à 25 ans, et peu importe la nature des projets) ? De quelle compétence la ville dispose-t-elle afin d'en faire la promotion et la prévention ?**

### Commentaire

Le Conseil des Jeunes a établi un groupe de travail sur la santé mentale. Ce dernier a rencontré un franc succès, avec la quasi-totalité des membres ayant exprimé le souhait de le rejoindre.

Afin de commencer notre travail sur des bases éclairées, nous nous adressons à Madame Christel Zufferey, afin qu'elle nous présente les programmes existants en matière de promotion de la santé mentale et de prévention à l'échelle cantonale. Néanmoins, nous souhaitons également avoir un aperçu des éventuels projets existants à l'échelle cantonale. Nous aimerions également être informés de la compétence dont dispose la commune de Fribourg en matière de prévention et de promotion, puisque ces compétences sont principalement cantonales.

En particulier, nous aimerions savoir si la Ville de Fribourg a l'obligation d'agir avec l'accord du canton, ou si celle-ci dispose d'une certaine autonomie. Par exemple, nous aimerions savoir si la ville pourrait établir une forme de "vision" ou de "stratégie" sur la santé mentale des jeunes, ou si celle-ci aurait le droit de soutenir de futurs projets que nous pourrions développer (par exemple, un programme de prévention sur le suicide ou sur le harcèlement scolaire). Nous vous remercions pour votre engagement.